

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

27 janvier 2020

Dossier complet le :

27 janvier 2020

N° d'enregistrement :

2020-2001

### 1. Intitulé du projet

Réaménagement d'un bâtiment de stockage en bâtiment de production et construction d'une passerelle logistique

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

MENISSEZ PREMIUM

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Laurent Menissez, Président

RCS / SIRET

3 3 8 0 0 9 0 4 6 0 0 1 5 6

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1	Installation classée pour la protection de l'environnement au titre des rubriques 2915 à autorisation et 2220, 2661 et 1510 à enregistrement

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Menissez Premium est un site spécialisé dans la fabrication de pains précuits. Le projet consiste à réaménager un bâtiment (bâtiment JM) aujourd'hui dédié au stockage, en un bâtiment de production comprenant une zone de stockage tampon automatisé.

Le bâtiment comprendra 3 lignes de production :

- ligne B3 et B4 : production de baguettes précuites sous vide
- ligne P6 : production de baguettes et pains spéciaux

La zone de stockage accueillera environ 1000 palettes en moyenne de produits finis et emballages plastiques et cartons. La zone de stockage tampon sera reliée au reste du stockage principal du site par une passerelle.

Le projet comprend la construction d'environ 400m<sup>2</sup> d'extension du bâtiment JM pour l'agrandissement de la future zone dédiée à la production et d'environ 2000m<sup>2</sup> de locaux techniques (salle des machines, chaufferie, local déchets et autres locaux nécessaires aux process de fabrication de pain).

## 4.2 Objectifs du projet

Le projet répond à un besoin d'augmentation de la capacité de production du site afin de suivre et de répondre à la croissance constante de la demande en produits de boulangerie à travers le monde.

Pour ce faire, Meniszez Premium prévoit l'optimisation par l'utilisation de ses bâtiments existants, à savoir, la transformation d'un bâtiment de stockage en bâtiment de production. Cet aménagement inscrit MENISSEZ dans une volonté de concentrer ses activités et son développement sur la commune de Feignies à travers ses sites actuels.

Dans le cadre du projet, la création d'une passerelle entre le stockage automatisé et le stockage principal permettra de faciliter le transit des palettes à travers le site et de conserver une seule et même zone de quais à proximité de l'accès PL du site. Cet aménagement vise à limiter les risques liés aux déplacements de chariots ou de poids lourds supplémentaires sur le site.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet comprendra plusieurs phases, à savoir la préparation de l'aménagement intérieur, la construction de la passerelle et des locaux techniques et l'installation du process de production et logistique. Les zones de construction sont globalement de topographie uniforme, seuls de légers déblais et remblais sont prévus notamment pour la mise à niveau des zones de quais. Un équilibre des déblais et remblais sera réalisé.

Le chantier global durera environ 10 mois et comptera les phases suivantes:

- Préparation du chantier et de l'aménagement intérieur,
- Construction de la passerelle et des locaux techniques,
- Installations des équipements process et logistique
- Réaménagement des parkings, voiries et réseaux proches des nouvelles constructions

Lors des travaux, des dispositions seront prises pour limiter l'impact de la construction:

- Poussières limitées par des mesures telles que l'arrosage pendant la phase de terrassement en cas de temps très sec, mesure à adapter selon période et éventuelles restrictions,
- L'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets,
- Le nettoyage des voiries autant que de besoin
- La collecte sélective des déchets avec traitement par un prestataire agréé

Le plan de circulation et le plan général du chantier tiendront compte de l'exploitation du site existant qui perdure pendant la durée des travaux.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet permettra à terme de doubler la capacité de production du site et d'atteindre une production de 165 tonnes par jour de produits finis.

La zone de production créée comprendra 3 nouvelles lignes de demi baguettes et petits pains. Ces lignes seront similaires aux lignes existantes du bâtiment Premium.

La zone de stockage permettra de stocker en moyenne environ 1000 palettes de produits finis et emballages. La capacité de stockage globale du site sera réduite puisque la partie qui sera transformée en production contient actuellement du stockage (passage de 168000 m<sup>3</sup> à 98000 m<sup>3</sup> d'entrepôt de stockage sur site).

Le projet fonctionnera sur une amplitude horaire identique à l'actuelle. La production tournera 24h/24h. Les expéditions seront réalisées entre 5h et 21h et les réceptions entre 8h et 20h.

Le projet impliquera une augmentation de trafic de l'ordre de 25PL par jour par rapport à la situation actuelle (environ 50PL par jour actuellement) mais pas par rapport à la situation déclarée de 100 PL par jour.

L'activité logistique réalisée actuellement dans le bâtiment JM sera déplacée dans un bâtiment voisin de la zone, acquis par l'entité Maison Meniszez et dont l'activité était déjà logistique.

L'activité de production engendrera des rejets d'eaux usées qui seront traités par la station d'épuration interne. L'augmentation des rejets est déjà autorisée à l'arrêté préfectoral.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire  
Porter à connaissance ICPE

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Terrain (actuel)	88 450 m <sup>2</sup>
Extension zone de production	404 m <sup>2</sup>
Locaux techniques	2 290 m <sup>2</sup>
Voirie supplémentaire (enrobé)	1 930 m <sup>2</sup>
Voirie pompier supplémentaire	260 m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

630 Rue Daniel Gaillard,  
59750 Feignies

Zone activité de Grévaux les Guides

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 03° 9' 03.2" E Lat. 50° 27' 69.9" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Le site et l'activité de fabrication de produits de boulangerie réalisée sur site ont fait l'objet d'une étude d'impact au sein du dossier d'autorisation qui a été déposé en 2013 et autorisé par APA du 30/07/2014. L'étude d'impact a ensuite fait l'objet d'une mise à jour dans le dossier d'autorisation déposé en 2016 dans le cadre de la création d'une station d'épuration, installée sur le site MENISSEZ PREMIUM et traitant les effluents de MENISSEZ PREMIUM, MAISON MENISSEZ et MENISSEZ FRAIS également classés au titre des ICPE. Ce dernier a fait l'objet d'un APC en date du 23/12/2016. Depuis le site n'a pas été modifié et ou fait l'objet de nouveau dossier ICPE.

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à environ 300m de la ZNIEFF de type I du Bois de la Haute Lanière. Annexe facultative 1 : cartographie ZNIEFF 1 Bois Lanières
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se situe à environ 1,5km de la zone du Massif forestier de la Lanière couverte par un arrêté préfectoral de biotope.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se situe à environ 1km du parc régional naturel de l'Avesnois.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se situe à proximité de la départementale D649 mais n'est pas compris dans la zone couverte par le plan de prévention du bruit.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La communauté d'agglomération est concernée par un PPRN inondations mais le site ne situe pas dans une zone de prescriptions réglementaires. Annexe facultative 2 : Cartographie PPRN inondations La communauté n'est concerné par aucun PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas répertorié dans les sites et sols pollués de la base de données BASOL, ni dans un Secteur d'Information sur les Sols (SIS). Annexe facultative 3 : Implantation sites BASOL et SIS
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone Natura 2000 la plus proche est située à environ 6 km du site FR3100509, Forêts de Mormal et de bois l'Évêque, Bois de la Lanière et Plaine Alluviale de la Sambre.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'eau du site est fournie par le réseau de la commune. Le projet engendra une augmentation de la consommation qui est l'une des matières premières pour la fabrication de pain. Le site est autorisé pour la consommation de 60 000m3/an. Malgré la doublement de la production, le site ne prévoit pas de doubler la consommation en eau, une augmentation de 20 000m3/an est prévue à terme. La capacité du réseau est suffisante pour permettre l'augmentation. D'après le gestionnaire, la zone ne présente pas de sensibilité particulière d'un point de vue adduction en eau. Annexe facultative 4 : Confirmation de la capacité du réseau eau
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un apport de matériaux sains classés "GTR" pourra être amené sur site.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est réalisé sur le site existant, les seules constructions seront les locaux techniques et l'extension de la zone de production dans la continuité du bâtiment existant. Les espaces verts impactés sont à ce jour déjà entretenus. Le projet n'engendrera pas de destruction d'habitats écologiques.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe sur le site industriel existant et n'implique pas de consommation supplémentaire de terrain.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site ne se situe pas dans le périmètre d'un PPRT. Aucun risque technologique n'a été porté à la connaissance de Meniszez Premium.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site ne se situe pas dans un zonage de PPRN. Le site est situé en zone de sismicité 3 (risque modéré).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Une augmentation des rejets est à prévoir principalement sur : - émissions de gaz de combustion liées aux installations de combustion - buées dégagées par les fours lors de la cuisson des pains - vapeurs d'alcool liées à l'installation de pulvérisation d'alcool  Les rejets seront de même nature que les rejets du site existant.  Annexe facultative 5 : Note sur les rejets et émissions
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le trafic restera cependant inférieur au trafic actuellement déclaré de 100 camions par jour qui a servi de base aux études d'impacts du site.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'impliquera pas la présence de sources de bruit plus importantes que les sources existantes sur site. A noter que les nouvelles installations sont plus éloignées des habitations que les installations existantes et qu'à ce jour MENISSEZ PREMIUM n'a reçu aucune plainte du voisinage. Les mesures acoustiques incluant les nouvelles installations seront tenues à disposition de l'IIC.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'activité génère des émissions d'odeurs de cuisson de pain qui ne sont pas considérées comme gênantes pour les riverains.</p> <p>Le site comprend une station d'épuration qui ne sera pas modifiée dans le cadre du projet. A ce jour, le site n'a reçu aucune plainte des riverains.</p> <p>Le projet comprend l'installation d'une cuve de tamponnement et d'un nouveau prétraitement avant entrée dans la STEP qui ne constituent pas une source odorante.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site et le bâtiment principal sont déjà existant.</p> <p>Les émissions lumineuses sont limitées à l'éclairage des voiries et à l'éclairage de sécurité.</p> <p>Les éclairages extérieurs sont orientés vers le sol et capotés pour éviter les halos lumineux.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les rejets dans l'air engendrés par le projet seront de même nature que ceux de l'installation existante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- installations de combustion fonctionnement au gaz naturel</li> <li>- installation de pulvérisation d'alcool en quantité très limitée (éthanol)</li> <li>- fours contenant de la vapeur d'eau et faibles concentration éthanol dans les buées de cuisson</li> </ul> <p>Annexe facultative 5 et 5bis</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les rejets industriels supplémentaires engendrés par le projet (environ 80m<sup>3</sup>/j) sont déjà autorisés par l'arrêté préfectoral du site.</p> <p>Les eaux industrielles du site sont traitées dans la station d'épuration interne puis sont rejetés dans le cours d'eau la Sambre via le réseau dédié de la zone d'activité. Les rejets au milieu naturel seront conformes aux valeurs seuils de l'AP. En cas de non conformité les rejets sont envoyés vers la STEP de Maubeuge. La convention de rejet a été mise à jour et intègre le projet.</p> <p>Annexe facultative 5 et 6</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet engendrera une augmentation des eaux pluviales suite à l'imperméabilisation des surfaces des nouvelles voiries et constructions.</p> <p>Les eaux pluviales du site sont rejetées au réseau eau pluviale de la ZA puis rejetées au cours d'eau La Flamenne. Les eaux pluviales de voirie transitent par un séparateur hydrocarbures. A noter que l'imperméabilisation sera très limitée par rapport au projet car le bâtiment principal est déjà existant. La convention de rejet a été mise à jour et intègre le projet.</p> <p>Annexe facultative 5, 5ter et 6</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet engendrera la production de déchets non dangereux liés à l'activité de production du site (rebut de fabrication, cartons, emballages,...). Les déchets seront de même nature que les déchets engendrés actuellement par le site. Les rebuts de fabrication sont valorisés en nourriture animale.</p> <p>L'ensemble des déchets est pris en charge par des prestataires et envoyé vers des filières adaptées.</p>



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est implanté sur un site industriel existant.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est implanté sur un site industriel existant.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Le projet a été conçu dans le but de limiter au maximum les impacts sur le site.

MENISSEZ PREMIUM a choisi d'implanter son projet d'augmentation de capacité de production sur son site actuel, et dans un bâtiment existant, de manière à réduire au maximum l'impact lié à l'artificialisation des sols.

MENISSEZ PREMIUM a choisi de concevoir son projet sur l'image de sa zone de production existante et d'implanter des lignes de fabrication et des installations connues par ses équipes afin d'assurer une maîtrise rapide et une utilisation optimale dans le respect des contraintes environnementales.

MENISSEZ PREMIUM profite du projet pour mettre en place un nouveau système de prétraitement pour ses eaux industrielles qui traitera les nouvelles eaux usées mais qui reprendra également toutes les eaux transitant par la STEP de manière à améliorer la qualité globale des rejets en entrée de STEP et donc les performances de la STEP elle-même.

MENISSEZ PREMIUM veille à ce que ses installations de traitement des eaux respectent les Meilleures Techniques Disponibles (respect des MTD des industries agroalimentaire - Section Traitement des eaux - Août 2008 en vigueur et Octobre 2018 en cours de consultation).

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Annexe facultative 7 : Auto-évaluation

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe facultative 1 : Znieff 1 Bois de la Haute Lanière
Annexe facultative 2 : Cartographie PPRN inondation
Annexe facultative 3 : Cartographie BASOL, SIS
Annexe facultative 4 : Confirmation de la capacité du réseau adduction en eau
Annexe facultative 5 : Note sur les rejets et émissions
Annexe facultative 5bis : Note complémentaire sur les émissions atmosphériques
Annexe facultative 5ter : Note complémentaire sur les eaux pluviales
Annexe facultative 6 : Convention de rejet à jour 2019
Annexe facultative 7 : Auto-évaluation

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à FEIGNIES

le,

9/01/2020

Signature

